

**Conseil du développement industriel****Quarante-neuvième session**

Vienne, 12-15 juillet 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programme et budgets 2022-2023**Programme et budgets 2022-2023****Propositions révisées du Directeur général**

Faisant suite aux consultations informelles organisées pendant la trente-septième session du Comité des programmes et des budgets, le présent document informe sur les modifications apportées aux propositions du Directeur général sur le programme et les budgets 2022-2023 publiées sous la cote [IDB.49/5-PBC.37/5](#).

Contexte

1. Conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a soumis ses propositions sur le programme et les budgets 2022-2023 ([IDB.49/5-PBC.37/5](#)) au Comité des programmes et des budgets à sa trente-septième session, le 22 mars 2021.
2. Ayant examiné ces propositions, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets a recommandé que le Directeur général envisage de présenter des budgets à croissance réelle nulle, sans créer de précédent pour les budgets futurs, compte tenu de la situation économique difficile que traversaient des États Membres également en proie aux difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).
3. À la demande des États Membres, le présent document informe sur la révision des propositions sur le programme et les budgets 2022-2023. Il répertorie les corrections apportées aux ressources nécessaires, en indiquant en particulier les activités pour lesquelles la demande de fonds supplémentaires a été maintenue, ainsi que les demandes de fonds supplémentaires qui ont été revues à la baisse ou supprimées des budgets.
4. Les versions révisées des tableaux récapitulatifs des budgets figurent à l'annexe du présent document.



Récapitulatif des propositions révisées

5. Après ajustement des prévisions établies dans le document [IDB.49/5-PBC.37/5](#), le montant brut des dépenses prévues au titre du budget ordinaire se chiffre à 145 929 543 euros. Ces dépenses sont à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 141 856 243 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 4 073 300 euros.

6. Les propositions révisées rendent compte des corrections apportées au budget ordinaire, qui se traduisent par une baisse totale de 2 184 899 euros (corrigée de l'inflation) par rapport aux propositions du Directeur général publiées sous la cote [IDB.49/5-PBC.37/5](#). Ces corrections sont les suivantes :

a) Baisse des dépenses de personnel par l'annulation de deux reclassements de postes de la catégorie des services généraux à celle des administrateurs (154 400 euros), diminution des dépenses prévues au titre de la formation du personnel (60 000 euros) et réduction du recours aux services de consultants et de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (203 100 euros) ;

b) Nouvelle baisse des frais de voyage (176 700 euros), qui s'ajoute aux économies proposées dans le document [IDB.49/5-PBC.37/5](#) ;

c) Réduction des dépenses informatiques (682 550 euros) par la mise en œuvre progressive des améliorations demandées ;

d) Réduction des frais de fonctionnement (177 149 euros) ;

e) Augmentation des recettes (600 000 euros) provenant des économies, des gains d'efficacité, du recouvrement des coûts ou des contributions volontaires ;

f) Baisse des dépenses au titre du Programme ordinaire de coopération technique (131 000 euros), nécessaire pour maintenir ces dernières à 6 % du montant net du budget ordinaire approuvé, comme l'exige l'Acte constitutif de l'ONUDI.

7. Les prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel de 2022-2023 présentées dans le document [IDB.49/5-PBC.37/5](#) ont été maintenues, le montant total des ressources nécessaires s'établissant à 39 582 700 euros, à imputer sur les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui à hauteur de 37 785 546 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 1 797 154 euros.

Incidences des ajustements sur les domaines de résultats

8. Les résultats escomptés, les activités et les cibles décrits dans le document [IDB.49/5-PBC.37/5](#) pour chaque domaine de résultats du programme et des budgets 2022-2023 restent largement pertinents une fois les ajustements budgétaires pris en compte. Les priorités techniques et programmatiques ne sont pas non plus affectées par la révision des propositions budgétaires et continuent de cadrer pleinement avec le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 ([IDB.49/8-PBC.37/8](#)), que le programme et les budgets 2022-2023 complète directement.

9. Toutefois, les ajustements qu'il est proposé d'appliquer aux ressources du budget ordinaire pourraient avoir des incidences sur le calendrier et l'ampleur de l'exécution de certaines des activités prévues au titre des cinq domaines de résultats, en particulier de celles qui dépendent le plus des ressources de base, comme il est décrit plus bas.

10. En particulier, si le programme et les budgets 2022-2023 mettent l'accent sur le renforcement du rôle normatif de l'ONUDI, c'est, dans une large mesure, la structure de financement du résultat 1 (Politiques et stratégies de développement industriel inclusif et durable et de réalisation des objectifs de développement durable) qui détermine la capacité de l'Organisation à donner la priorité à ces fonctions. La disponibilité limitée des ressources de base, conjuguée au fait qu'à l'ONUDI les contributions volontaires sont généralement préaffectées, compromet la capacité qu'a l'Organisation de promouvoir largement son rôle normatif, plus particulièrement en transposant à une plus grande échelle des initiatives de dimension nationale et régionale et en produisant et diffusant sans restriction des produits et des services qui sont par nature des biens publics mondiaux. La disposition des partenaires financiers à verser à l'Organisation des contributions volontaires qui lui donneront les moyens de mener une plus grande variété d'activités normatives, notamment de fournir des biens publics, contribuera grandement à l'efficacité de son action.

11. Par ailleurs, le résultat 4 (Gestion stratégique efficace axée sur les résultats) reste une priorité claire pour l'Organisation, qui se trouve sur une importante trajectoire de réforme orientée vers une plus grande maturité institutionnelle et une priorité accrue donnée aux résultats. Toutefois, les progrès réguliers et rapides accomplis dans ce sens sont entravés par le manque de ressources de base consacrées à cette activité. Le manque de financement des activités de base menées pour atteindre le résultat 4 peut accentuer la nécessité de mobiliser des contributions volontaires ciblées à cette fin, d'autant plus si l'on considère qu'il importe de disposer de systèmes viables de gestion axée sur les résultats, notamment de suivi et d'établissement de rapports, pour mettre en œuvre le programme et les budgets axés sur les résultats.

12. Les mêmes considérations peuvent s'appliquer à l'action menée pour atteindre le résultat 5 (Excellence des services et des opérations de l'Organisation). En particulier, si la priorité et les modalités de la contribution des services informatiques aux objectifs de l'Organisation énoncés dans le document [IDB.49/5-PBC.37/5](#) restent inchangées, l'ONUDI mettra en œuvre progressivement les améliorations prévues sur plusieurs cycles budgétaires et cherchera à tirer parti des contributions volontaires pour compléter, si nécessaire, les ressources de base.

13. Si aucune incidence directe n'est prévue sur les résultats et les cibles des domaines de résultats 1 à 3, il reste important de souligner que les résultats figurant dans le programme et les budgets sont interdépendants, se renforcent mutuellement et font partie d'une chaîne de résultats intégrée. Les résultats 4 et 5 sont des éléments nécessaires à la réalisation, dans le cadre de changements en profondeur, des résultats 1, 2 et 3.

14. En raison du caractère horizontal des ajustements budgétaires, aucune révision des cibles associées aux résultats qui ont été énoncées dans le document [IDB.49/5-PBC.37/5](#) n'est envisagée dans l'immédiat. L'Organisation continuera d'améliorer ses processus pour suivre l'exécution du programme et des budgets 2022-2023 et du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 et en communiquer les résultats en toute transparence, conformément à son cadre intégré de résultats et de performance.

Autres ajouts

15. Outre les ajustements concernant les budgets et le programme décrits plus haut, le paragraphe supplémentaire suivant est à envisager dans le descriptif du résultat 4 (Gestion stratégique efficace axée sur les résultats) :

« Services de conseil juridique efficaces

Au titre du résultat 4, le Bureau des affaires juridiques continuera d'aider tous les organes de l'ONUDI à faire en sorte que l'ensemble des activités de l'Organisation soient menées en toute régularité, que l'état de droit soit promu sans réserve et que les droits et les intérêts de l'Organisation soient défendus efficacement. Conformément au mandat de l'ONUDI énoncé dans son Acte constitutif et dans la Charte des Nations Unies, le Bureau fournit un appui juridique à l'Organisation dans le cadre de toutes ses activités, y compris de la coopération technique, par des services de conseil juridique efficaces :

- Sur le droit international et d'autres branches du droit – droit diplomatique, droit de la propriété intellectuelle, droit civil et pénal – et le droit interne de l'Organisation, notamment tous les règlements, règles et autres documents administratifs et de politique générale ;
- En lien avec les accords internationaux et autres instruments, ainsi qu'avec les partenariats, les contrats importants et complexes, les dispositifs de mise en œuvre et d'exécution de projets, et les dispositifs de coopération ainsi que de financement ;
- Sur les questions d'emploi, les questions financières, les relations extérieures et les médias, entre autres, ainsi que sur les affaires de contrats ou les contentieux portés devant des tribunaux internationaux et d'autres instances ;
- Pour favoriser le développement du droit international et l'harmonisation des règles, procédures et politiques du régime commun des Nations Unies. »

Mesure à prendre par le Conseil

16. Le Conseil voudra peut-être recommander à la Conférence générale d'adopter les propositions révisées du Directeur général sur le programme et les budgets 2022-2023 publiées sous la cote IDB.49/5/Add.1.

Annexe

Tableau 1
Récapitulatif des prévisions de dépenses par résultat pour 2022-2023

(En euros, aux prix de 2022-2023)

Résultats	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
1 Politiques et stratégies de développement industriel inclusif et durable et de réalisation des ODD	35 596 095	11 200 135	43 562 597	90 358 827	17,1 %
2 Écosystèmes industriels favorables	19 450 674	9 418 360	153 759 727	182 628 761	34,5 %
3 Entreprises innovantes, inclusives et durables	16 396 835	7 727 075	147 791 797	171 915 707	32,5 %
4 Gestion stratégique efficace axée sur les résultats	16 976 150	5 834 530		22 810 680	4,3 %
5 Excellence des services et des opérations de l'Organisation	28 689 864	5 402 600		34 092 464	6,4 %
Recettes accessoires	(3 220 000)	(1 797 154)		(5 017 154)	
Coûts indirects	27 966 625			27 966 625	5,3 %
Total des ressources nécessaires (montants nets)	141 856 243	37 785 546	345 114 121	524 755 910	100 %

**Volume total des opérations en 2022-2023 par résultat
(y compris la coopération technique)**

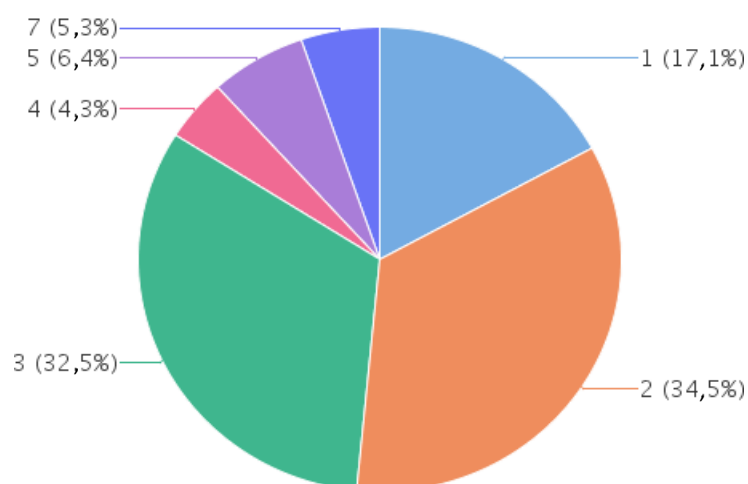


Tableau 2 a)
[hors résultat 6 (Gestion efficiente des bâtiments du CIV)]

(En euros)

	<i>Budget approuvé de 2020-2021</i>	<i>Accroissement des ressources en 2022-2023 aux prix de 2020-2021</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2020-2021</i>	<i>Actualisation aux prix de 2022-2023</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2022-2023</i>
	1	2	3	4	5
Budget ordinaire					
Dépenses	144 091 811	(1 093 968)	142 997 843	2 931 700	145 929 543
Recettes	(2 551 500)	(1 521 800)	(4 073 300)		(4 073 300)
Économies et gains d'efficacité	(942 223)	942 223			
Recettes provenant d'autres sources	(1 673 545)	1 673 545			
Montant net des ressources nécessaires	138 924 543		138 924 543	2 931 700	141 856 243
Budget opérationnel					
Dépenses	37 867 400	1 275 100	39 142 500	440 200	39 582 700
Recettes	(296 100)	(1 501 054)	(1 797 154)		(1 797 154)
Montant net des ressources nécessaires	37 571 300	(225 954)	37 345 346	440 200	37 785 546
Total (budgets ordinaire et opérationnel)	176 495 843	(225 954)	176 269 889	3 371 900	179 641 789
Taux de croissance réel (net)					
Budget ordinaire		0,0 %			
Budget opérationnel		(0,6 %)			
Taux combiné		(0,1 %)			

Tableau 3
Prévisions de dépenses et de recettes par résultat pour 2022-2023 avec données
de 2020-2021 pour comparaison

(En euros)

	<i>Budget approuvé de 2020-2021^a</i>	<i>Accroissement des ressources en 2022-2023 aux prix de 2020-2021</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2020-2021</i>	<i>Actualisation aux prix de 2022-2023</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2022-2023</i>
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
1. Politiques et stratégies de développement industriel inclusif et durable et de réalisation des ODD	45 100 891	984 354	46 085 245	924 185	47 009 430
Recettes	(607 900)	394 700	(213 200)		(213 200)
Montant net des ressources nécessaires	44 492 991	1 379 054	45 872 045	924 185	46 796 230
2. Écosystèmes industriels favorables					
Recettes	(607 900)	394 500	(213 400)		(213 400)
Montant net des ressources nécessaires	27 908 170	368 079	28 276 249	592 785	28 869 034

	<i>Budget approuvé de 2020-2021^a</i>	<i>Accroissement des ressources en 2022-2023 aux prix de 2020-2021</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2020-2021</i>	<i>Actualisation aux prix de 2022-2023</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2022-2023</i>
	1	2	3	4	5
3. Entreprises innovantes, inclusives et durables	24 830 647	(962 732)	23 867 915	469 295	24 337 210
Recettes	(607 800)	394 500	(213 300)		(213 300)
Montant net des ressources nécessaires	24 830 647	(962 732)	23 867 915	469 295	24 337 210
4. Gestion stratégique efficace axée sur les résultats	21 814 195	740 050	22 554 245	469 835	23 024 080
Recettes	(607 900)	394 500	(213 400)		(213 400)
Montant net des ressources nécessaires	21 206 295	1 134 550	22 340 845	469 835	22 810 680
5. Excellence des services et des opérations de l'Organisation	33 184 114	377 150	33 561 264	531 200	34 092 464
6. Gestion efficiente des bâtiments du CIV	57 728 200	(5 926 800)	51 801 400	1 451 300	53 252 700
Recettes	(57 728 200)	5 926 800	(51 801 400)	(1 451 300)	(53 252 700)
Montant net des ressources nécessaires					
Recettes accessoires	(416 100)	(4 601 054)	(5 017 154)		(5 017 154)
Économies et gains d'efficacité	(942 223)	942 223			
Recettes provenant d'autres sources	(1 673 545)	1 673 545			
7. Coûts indirects	28 513 294	(931 269)	27 582 025	384 600	27 966 625
Total (budgets ordinaire et opérationnel)	176 495 843	(225 954)	176 269 889	3 371 900	179 641 789
2. Budget ordinaire					
1. Politiques et stratégies de développement industriel inclusif et durable et de réalisation des ODD	34 906 096	111 984	35 018 080	791 215	35 809 295
Recettes	(607 900)	394 700	(213 200)		(213 200)
Montant net des ressources nécessaires	34 298 196	506 684	34 804 880	791 215	35 596 095
2. Écosystèmes industriels favorables	19 797 800	(601 941)	19 195 859	468 215	19 664 074
Recettes	(607 900)	394 500	(213 400)		(213 400)
Montant net des ressources nécessaires	19 189 900	(207 441)	18 982 459	468 215	19 450 674
3. Entreprises innovantes, inclusives et durables	16 743 522	(520 552)	16 222 970	387 165	16 610 135
Recettes	(607 800)	394 500	(213 300)		(213 300)
Montant net des ressources nécessaires	16 135 722	(126 052)	16 009 670	387 165	16 396 835
4. Gestion stratégique efficace axée sur les résultats	16 264 285	470 660	16 734 945	454 605	17 189 550
Recettes	(607 900)	394 500	(213 400)		(213 400)
Montant net des ressources nécessaires	15 656 385	865 160	16 521 545	454 605	16 976 150
5. Excellence des services et des opérations de l'Organisation	27 866 814	377 150	28 243 964	445 900	28 689 864
6. Gestion efficiente des bâtiments du CIV	57 728 200	(5 926 800)	51 801 400	1 451 300	53 252 700
Recettes	(57 728 200)	5 926 800	(51 801 400)	(1 451 300)	(53 252 700)
Montant net des ressources nécessaires					

	<i>Budget approuvé de 2020-2021^a</i>	<i>Accroissement des ressources en 2022-2023 aux prix de 2020-2021</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2020-2021</i>	<i>Actualisation aux prix de 2022-2023</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2022-2023</i>
	1	2	3	4	5
Recettes accessoires	(120 000)	(3 100 000)	(3 220 000)		(3 220 000)
Économies et gains d'efficacité	(942 223)	942 223			
Recettes provenant d'autres sources	(1 673 545)	1 673 545			
7. Coûts indirects	28 513 294	(931 269)	27 582 025	384 600	27 966 625
Total (budget ordinaire)	138 924 543		138 924 543	2 931 700	141 856 243
3. Budget opérationnel					
1. Politiques et stratégies de développement industriel inclusif et durable et de réalisation des ODD	10 194 795	872 370	11 067 165	132 970	11 200 135
2. Écosystèmes industriels favorables	8 718 270	575 520	9 293 790	124 570	9 418 360
3. Entreprises innovantes, inclusives et durables	8 087 125	(442 180)	7 644 945	82 130	7 727 075
4. Gestion stratégique efficace axée sur les résultats	5 549 910	269 390	5 819 300	15 230	5 834 530
5. Excellence des services et des opérations de l'Organisation	5 317 300		5 317 300	85 300	5 402 600
Recettes accessoires	(296 100)	(1 501 054)	(1 797 154)		(1 797 154)
Total (budget opérationnel)	37 571 300	(225 954)	37 345 346	440 200	37 785 546

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4 a)
Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2022-2023 avec données de 2020-2021 pour comparaison [hors résultat 6 (Gestion efficiente des bâtiments du CIV)]

(En euros)

<i>Principal objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé de 2020-2021</i>	<i>Accroissement des ressources en 2022-2023 aux prix de 2020-2021</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2020-2021</i>	<i>Actualisation aux prix de 2022-2023</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2022-2023</i>
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire, opérationnel et de coopération technique (fonds extrabudgétaires)					
1 Dépenses de personnel	129 208 742	112 131 358	241 340 100	2 645 400	243 985 500
2 Voyages autorisés	4 658 059	13 943 450	18 601 509	124 200	18 725 709
3 Dépenses de fonctionnement	31 579 641	218 827 864	250 407 505	405 800	250 813 305
4 Technologies de l'information et des communications	7 187 300	382 550	7 569 850	20 400	7 590 250
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	9 325 469	10 031	9 335 500	176 100	9 511 600

Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2020-2021	Accroissement des ressources en 2022-2023 aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2020-2021	Actualisation aux prix de 2022-2023	Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2022-2023
	1	2	3	4	5
Recettes	(2 847 600)	(3 022 854)	(5 870 454)		(5 870 454)
Économies et gains d'efficacité	(942 223)	942 223			
Recettes provenant d'autres sources	(1 673 545)	1 673 545			
Total [budgets ordinaire, opérationnel et de coopération technique (fonds extrabudgétaires)] (montants nets)	176 495 843	344 888 167	521 384 010	3 371 900	524 755 910
2. Budgets ordinaire et opérationnel					
1 Dépenses de personnel	129 208 742	1 119 314	130 328 056	2 645 400	132 973 456
2 Voyages autorisés	4 658 059	(340 620)	4 317 439	124 200	4 441 639
3 Dépenses de fonctionnement	31 579 641	(990 143)	30 589 498	405 800	30 995 298
4 Technologies de l'information et des communications	7 187 300	382 550	7 569 850	20 400	7 590 250
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	9 325 469	10 031	9 335 500	176 100	9 511 600
Recettes	(2 847 600)	(3 022 854)	(5 870 454)		(5 870 454)
Économies et gains d'efficacité	(942 223)	942 223			
Recettes provenant d'autres sources	(1 673 545)	1 673 545			
Total (budgets ordinaire et opérationnel) (montants nets)	176 495 843	(225 954)	176 269 889	3 371 900	179 641 789
3. Budget ordinaire					
1 Dépenses de personnel	94 059 742	163 914	94 223 656	2 279 000	96 502 656
2 Voyages autorisés	2 189 459	(660 320)	1 529 139	50 400	1 579 539
3 Dépenses de fonctionnement	31 329 841	(990 143)	30 339 698	405 800	30 745 498
4 Technologies de l'information et des communications	7 187 300	382 550	7 569 850	20 400	7 590 250
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	9 325 469	10 031	9 335 500	176 100	9 511 600
Recettes	(2 551 500)	(1 521 800)	(4 073 300)		(4 073 300)
Économies et gains d'efficacité	(942 223)	942 223			
Recettes provenant d'autres sources	(1 673 545)	1 673 545			
Total (budget ordinaire) (montants nets)	138 924 543		138 924 543	2 931 700	141 856 243
4. Budget opérationnel					
1 Dépenses de personnel	35 149 000	955 400	36 104 400	366 400	36 470 800
2 Voyages autorisés	2 468 600	319 700	2 788 300	73 800	2 862 100
3 Dépenses de fonctionnement	249 800		249 800		249 800
Recettes	(296 100)	(1 501 054)	(1 797 154)		(1 797 154)
Total (budget ordinaire) (montants nets)	37 571 300	(225 954)	37 345 346	440 200	37 785 546

Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2020-2021	Accroissement des ressources en 2022-2023 aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2020-2021	Actualisation aux prix de 2022-2023	Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2022-2023
	1	2	3	4	5
5. Budget de coopération technique (fonds extrabudgétaires)					
1	Dépenses de personnel	111 012 044	111 012 044		111 012 044
2	Voyages autorisés	14 284 070	14 284 070		14 284 070
3	Dépenses de fonctionnement	219 818 007	219 818 007		219 818 007
Total [budget de coopération technique (fonds extrabudgétaires)] (montants nets)		345 114 121	345 114 121		345 114 121

Tableau 4 b)
Prévisions annuelles de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2022-2023 [hors résultat 6 (Gestion efficiente des bâtiments du CIV)]

(En euros)

Principal objet de dépense	Ressources nécessaires pour 2022 aux prix de 2022	Ressources nécessaires pour 2023 aux prix de 2023	Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2022-2023	
	1	2	3	
1. Budgets ordinaire, opérationnel et de coopération technique (fonds extrabudgétaires)				
1	Dépenses de personnel	125 955 672	10 322 881	8 402 828
2	Voyages autorisés	10 322 881	8 402 828	18 725 709
3	Dépenses de fonctionnement	135 179 058	115 634 247	250 813 305
4	Technologies de l'information et des communications	3 798 050	3 792 200	7 590 250
5	Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	4 710 100	4 801 500	9 511 600
	Recettes	(3 041 477)	(2 828 977)	(5 870 454)
Total [budgets ordinaire, opérationnel et de coopération technique (fonds extrabudgétaires)] (montants nets)		276 924 284	247 831 626	524 755 910
2. Budgets ordinaire et opérationnel				
1	Dépenses de personnel	65 748 668	67 224 788	132 973 456
2	Voyages autorisés	2 524 169	1 917 470	4 441 639
3	Dépenses de fonctionnement	15 293 753	15 701 545	30 995 298
4	Technologies de l'information et des communications	3 798 050	3 792 200	7 590 250
5	Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	4 710 100	4 801 500	9 511 600
	Recettes	(3 041 477)	(2 828 977)	(5 870 454)
Total (budgets ordinaire et opérationnel) (montants nets)		89 033 263	90 608 526	179 641 789
3. Budget ordinaire				
1	Dépenses de personnel	47 735 018	48 767 638	96 502 656
2	Voyages autorisés	778 069	801 470	1 579 539
3	Dépenses de fonctionnement	15 122 753	15 622 745	30 745 498

Principal objet de dépense	Ressources nécessaires pour 2022 aux prix de 2022	Ressources nécessaires pour 2023 aux prix de 2023	Ressources nécessaires pour 2022-2023 aux prix de 2022-2023
	1	2	3
4 Technologies de l'information et des communications	3 798 050	3 792 200	7 590 250
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	4 710 100	4 801 500	9 511 600
Recettes	(2 142 900)	(1 930 400)	(4 073 300)
Total (budget ordinaire) (montants nets)	70 001 090	71 855 153	141 856 243
4. Budget opérationnel			
1 Dépenses de personnel	18 013 650	18 457 150	36 470 800
2 Voyages autorisés	1 746 100	1 116 000	2 862 100
3 Dépenses de fonctionnement	171 000	78 800	249 800
Recettes	(898 577)	(898 577)	(1 797 154)
Total (budget ordinaire) (montants nets)	19 032 173	18 753 373	37 785 546
5. Budget de coopération technique (fonds extrabudgétaires)			
1 Dépenses de personnel	60 207 004	50 805 040	111 012 044
2 Voyages autorisés	7 798 712	6 485 358	14 284 070
3 Dépenses de fonctionnement	119 885 305	99 932 702	219 818 007
Total [budget de coopération technique (fonds extrabudgétaires)] (montants nets)	187 891 021	157 223 100	345 114 121

Tableau 5
Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel
pour 2020-2021 et 2022-2023 [hors résultat 6 (Gestion efficiente des bâtiments
du CIV)]

A. Total ONUDI

	2020-2021			2022-2023			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	–	1,0	1,0	–	1,0	–
Directeur	20,0	6,0	26,0	20,0	6,0	26,0	–
P-5	41,0	22,0	63,0	41,0	22,0	63,0	–
P-4	55,0	6,0	61,0	54,0	6,0	60,0	-1,0
P-1 à P-3	82,0	19,0	101,0	86,0	23,0	109,0	8,0
Administrateur national de programme	–	42,0	42,0	–	42,0	42,0	–
Total partiel	199,0	95,0	294,0	202,0	99,0	301,0	7,0
Agents des services généraux	208,0	73,0	281,0	205,0	73,0	278,0	-3,0
TOTAL GÉNÉRAL	407,0	168,0	575,0	407,0	172,0	579,0	4,0

B. Siège (y compris bureaux à New York, Genève et Bruxelles)

	2020-2021			2022-2023			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	–	1,0	1,0	–	1,0	–
Directeur	18,0	3,0	21,0	18,0	3,0	21,0	–
P-5	37,0	12,0	49,0	37,0	12,0	49,0	–
P-4	55,0	6,0	61,0	54,0	6,0	60,0	-1,0
P-1 à P-3	82,0	19,0	101,0	86,0	23,0	109,0	8,0
Administrateur national de programme	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	193,0	40,0	233,0	196,0	44,0	240,0	7,0
Agents des services généraux	154,0	56,0	210,0	151,0	56,0	207,0	-3,0
TOTAL GÉNÉRAL	347,0	96,0	443,0	347,0	100,0	447,0	4,0

C. Bureaux hors Siège

	2020-2021			2022-2023			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	–	–	–	–	–	–	–
Directeur	2,0	3,0	5,0	2,0	3,0	5,0	–
P-5	4,0	10,0	14,0	4,0	10,0	14,0	–
P-4	–	–	–	–	–	–	–
P-1 à P-3	–	–	–	–	–	–	–
Administrateur national de programme	–	42,0	42,0	–	42,0	42,0	–
Total partiel	6,0	55,0	61,0	6,0	55,0	61,0	–
Agents des services généraux	54,0	17,0	71,0	54,0	17,0	71,0	–
TOTAL GÉNÉRAL	60,0	72,0	132,0	60,0	72,0	132,0	–